

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL –
GLOBALISATION DES EMPRUNTS**

Monsieur Yves AUMON, Premier Maire-Adjoint délégué aux Finances et Affaires Générales, expose :

Le budget principal 2010 qui vous est présenté est équilibré, en sa section d'investissement, par un recours global à l'emprunt de 1 170 660 €.

Conformément à la délibération du 11 avril 2008 portant délégations de compétences au Maire, la réalisation de ces emprunts s'effectuera par arrêté municipal qui en précisera les caractéristiques.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à signer les contrats à intervenir avec les organismes prêteurs pour les emprunts de l'exercice 2010 d'un montant global de 1 170 660 € ainsi que ceux restant à réaliser sur l'exercice précédent compte tenu des opérations d'investissement lancées en 2009 et en cours de réalisation.

Ces emprunts ne seront réalisés qu'en fonction des besoins de trésorerie et ils pourront faire l'objet d'une annulation partielle après analyse du résultat de l'exercice 2009.

**Le Conseil Municipal, après délibéré à la majorité absolue
28 voix pour
7 abstentions
accepte les propositions énoncées ci-dessus**

Exécutoire le

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 31 mars 2010

**LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué**

**LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué**

signé

signé

Yves AUMON

Yves AUMON